

# Au travail pour vos droits

## Priorités thématiques 2014-2017

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

# NOTRE EQUIPE



Photo couverture © Cosmos/Sylvain Cherkaoui - Photos pages 6a ,7 ,9 ,13, 15, 17, 21,22 © OHCHR/Nicolas Meulders

# AVANT-PROPOS



Ces dernières années, la situation en Afrique de l'Ouest a été marquée par les conséquences des différentes crises au Sahel, et en particulier au Mali, mais également par les tensions liées aux élections. La réponse à ces défis politiques et de sécurité est complexe et nécessite de tenir compte des liens existant avec les questions de développement, humanitaires ou avec les conséquences du changement climatique.

Les difficultés des gouvernements à fournir des services de base à tous leurs citoyens, à promouvoir la bonne gouvernance et à mettre définitivement fin à la culture de l'impunité, combinées à la répartition inégale des ressources de l'Etat, ont contribué à un niveau élevé de méfiance entre les citoyens et les responsables politiques. Cette méfiance érode la légitimité des Etats, et porte atteinte à la jouissance des droits fondamentaux dans de nombreux pays de la sous-région.

Le travail du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH/BRAO) se trouve en phase avec la réponse plus large élaborée par la communauté internationale pour relever les défis régionaux. En particulier, il s'inscrit dans la continuité de la reconnaissance par les Nations Unies de la nécessité de veiller au renforcement des institutions de l'Etat, au développement économique et social inclusif, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit afin d'assurer à long terme la sécurité, le développement et la stabilité de la sous-région.

À cet égard, le Bureau est pleinement engagé dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel pour assurer, avec d'autres agences des Nations Unies, une approche cohérente, globale et coordonnée. Les autres priorités incluent la promotion du droit des femmes, le soutien aux journalistes et la promotion de la liberté d'expression, l'autonomisation des groupes vulnérables et en particulier les questions d'orientation sexuelle, les personnes handicapées et les enfants pour s'assurer que toutes ces personnes jouissent effectivement de leurs droits. Le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des organisations de la société civile afin d'augmenter leur participation dans le débat public et dans les processus de suivi des questions des droits de l'homme figure également parmi les priorités.

Les différents besoins que nous avons identifiés constituent nos axes d'intervention pour les 4 prochaines années. Ces cinq priorités thématiques et ces douze objectifs marquent notre engagement ferme pour aboutir à notre objectif de promouvoir et de protéger les droits de l'homme pour toutes les personnes en Afrique de l'Ouest.

Andrea Ori

Réprésentant régional pour l'Afrique de l'Ouest  
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

# NOTRE ACTION

## NIVEAU RÉGIONAL

**CONCENTRATION SUR  
LES PAYS PRIORITAIRES**

**COLLABORATION AVEC  
LES PRÉSENCES HCDH  
SUR LE TERRAIN**

Opérationnel depuis septembre 2008, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH/BRAO) est la principale institution des Nations Unies en charge de la protection et la promotion des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest. Le Bureau est basé à Dakar, au Sénégal.

Au cours des dernières années, le HCDH/BRAO a consolidé son expertise dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que dans l'intégration des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies.



© UN Photo/Marco Dormino

Les derniers développements politiques au Mali ont montré des progrès positifs en termes de processus électoraux avec les élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu en 2013

### Une réponse aux défis régionaux

De manière stratégique, le Bureau a alimenté la réponse plus large que la communauté internationale et les Nations Unies ont élaborée pour faire face aux défis régionaux. Celle-ci comprend la mise en place de nouveaux mécanismes et de nouvelles politiques pour agir sur les questions transnationales, de sécurité, humanitaires, de droits de l'homme, et environnementales. Cette nécessité de répondre collectivement à ces questions va conduire les travaux de la communauté internationale pour les 5 à 10 prochaines années.

### A travers un partenariat consolidé

La prise en compte des droits de l'homme a été renforcée grâce à un partenariat consolidé avec les organismes et fonds des Nations Unies, ce qui a permis de rendre les activités des Nations Unies plus efficaces sur les questions des droits de l'homme. En outre, la participation au niveau régional du HCDH/BRAO dans les structures de coordination des Nations Unies a favorisé le développement de nouveaux partenariats sur les questions droits de l'homme. Le renforcement de la coopération avec la Commission et la Cour de justice communautaire de la CEDEAO ouvre également de nouvelles perspectives dans ce domaine.

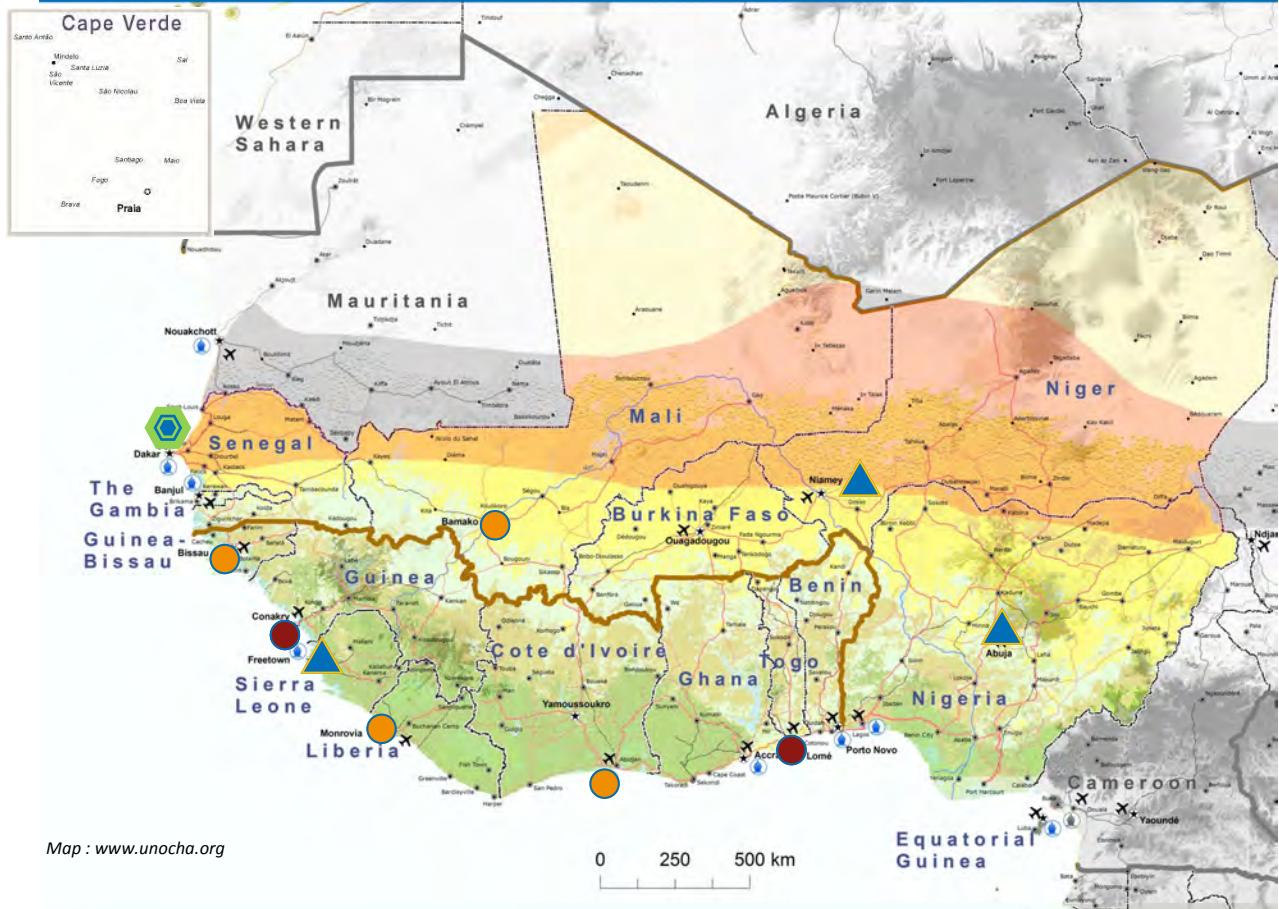
### Renforcement des organisations de la société civile

Les nombreuses organisations de la société civile de la région, qui travaillent dans la promotion et la protection des droits de l'homme, sont les partenaires stratégiques et incontournables du HCDH/BRAO. Ce partenariat a donné lieu à des séances de formation, des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, notamment pour la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme.

### Réseau Ouest Africain des INDH

Le Bureau a contribué à la création du Réseau ouest-africain des institutions nationales des droits de l'homme (NNHRI) en fournissant une expertise technique et un soutien financier à son secrétariat, ainsi qu'en lançant un atelier régional de renforcement de capacités. Cette initiative, financée par OSIWA, est réalisée avec la participation des différentes présences du HCDH dans les pays concernés.

# PRÉSENCE SUR LE TERRAIN DU HCDH EN AFRIQUE DE L'OUEST



Composante droits de l'homme dans une mission de maintien de la paix	Conseiller droits de l'homme dans l'équipe pays des Nations Unies	Bureau pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>● UNIOGBIS, Guinée Bissau</li> <li>● UNMIL, Liberia</li> <li>● ONUCI, Côte d'Ivoire</li> <li>● MINUSMA, Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Niger</li> <li>▲ Nigeria</li> <li>▲ Sierra Leone (précédemment sous la mission UNIPSIL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Guinée</li> <li>● Togo</li> </ul>

## Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH/BRAO)

Le HCDH/BRAO travaille en étroite collaboration avec les neuf présences sur le terrain des droits de l'homme dans la sous-région: les missions de maintien de la paix de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI), en Guinée-Bissau (UNIOGBIS), au Libéria (UNMIL) et au Mali (MINUSMA), les conseillers des droits de l'homme en Sierra Leone, au Niger et au Nigeria et les bureaux pays en Guinée et au Togo. Le HCDH/BRAO a également des rapports étroits avec la section droits de l'homme du bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

Malgré son mandat régional, le HCDH/BRAO opère directement dans 5 pays prioritaires où le Haut-Commissariat n'a pas de présence sur le terrain: la Gambie, le Cap Vert, le Burkina Faso, le Bénin et le Sénégal. Au Sénégal, le HCDH/BRAO fonctionne comme un bureau pays.

# NOTRE ACTION

## 5 PAYS PRIORITAIRES

BENIN

BURKINA FASO

CAPE VERDE

LA GAMBIE

SENEGAL

Le Bureau a établi des relations de coopération avec 5 pays prioritaires dans lesquels il opère directement: la Gambie, le Cap Vert, le Burkina Faso, le Bénin et le Sénégal. Dans ces pays, le HCDH/BRAO développe et renforce au niveau national les capacités de promotion et de protection des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales. Au Sénégal, le HCDH/BRAO fonctionne comme un bureau pays.

### SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME



Les Institutions nationales des droits de l'homme (ici lors de la réinstitutionnalisation du Comité sénégalais des droits de l'homme ) jouent un rôle crucial dans la promotion et le suivi de la mise en œuvre effective des normes internationales des droits de l'homme au niveau national.

#### Ratification des instruments internationaux des droits de l'homme

Le HCDH/BRAO a apporté un soutien croissant pour la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme, en particulier le Protocole facultatif au PIDESC et le 2<sup>ème</sup> protocole facultatif au PIDCP. En 2012, une conférence régionale a été organisée à Dakar en partenariat avec UNOWA et ONUFEMMES. Les participants, parmi lesquels des représentants des Ministères de la Justice, des Affaires étrangères, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile ont adopté une feuille de route vers la ratification de ces instruments. Le consensus croissant sur la justicierabilité des droits économiques, sociaux et culturels est un autre résultat positif mis en avant lors de cette conférence.

#### Mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme

Le HCDH/BRAO a contribué à l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux, et a fourni une expertise technique pour la mise en place et la réorganisation des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et d'autres organismes nationaux en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme (Principes de Paris). Ce soutien s'est traduit par l'amélioration des systèmes nationaux de protection afin de renforcer la surveillance, la protection et la promotion des droits de l'homme.



Le HCDH/BRAO a appuyé des initiatives visant à harmoniser la législation nationale avec les normes internationales des droits de l'homme.

## Harmonisation de la législation nationale

Les Etats d'Afrique de l'Ouest sont signataires de nombreux traités internationaux et régionaux. Cependant, l'exécution et l'application des dispositions internationales ne sont pas toujours inscrites dans la législation et les traditions nationales. Par exemple, les femmes sont souvent confrontées à la discrimination. Le HCDH/BRAO a appuyé les initiatives visant à harmoniser la législation nationale avec les normes internationales des droits de l'homme. Plusieurs législations nationales ont ainsi été modifiées, avec l'assistance technique de HCDH/BRAO, pour les mettre en conformité avec les traités et conventions ratifiés et pour protéger les droits des femmes et promouvoir l'égalité des sexes.

## SUIVI DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME



Consultation juridique gratuite à la prison de Rufisque en partenariat avec l'AJS. La consultation permet notamment de rencontrer les femmes en détention préventive et de les accompagner dans le suivi de leur dossier.

### Visites des centres de détention

Au Sénégal, l'accompagnement de l'Observateur national des lieux de privation de liberté (ONLPL) pendant ses visites officielles dans des centres de détention a permis de mieux évaluer la condition des personnes détenues. Ces visites ont été l'occasion de rencontrer certains détenus individuellement et en privé afin que ceux-ci puissent partager leurs préoccupations en toute confidentialité. Le HCDH/BRAO, en partenariat avec l'Association des femmes juristes (AJS), a également mené des consultations juridiques gratuites dans plusieurs prisons de femmes.

## Droits des femmes

Le HCDH/BRAO a contribué à la mise en place de coalitions de femmes au Sénégal et au Mali pour mieux représenter et défendre leurs droits pendant les périodes électorales.

La même expérience a été proposée par le Bureau à d'autres pays qui ont tenu des élections, comme la Guinée Conakry où une coalition de femmes a également été établie.

Le HCDH/BRAO a appuyé la plateforme des femmes du Mali afin que les élections soient transparentes, non violentes et inclusives avec la participation effective des femmes à tous les stades du processus électoral.



# NOTRE ACTION

## INTEGRATION DES DROITS DE L'HOMME

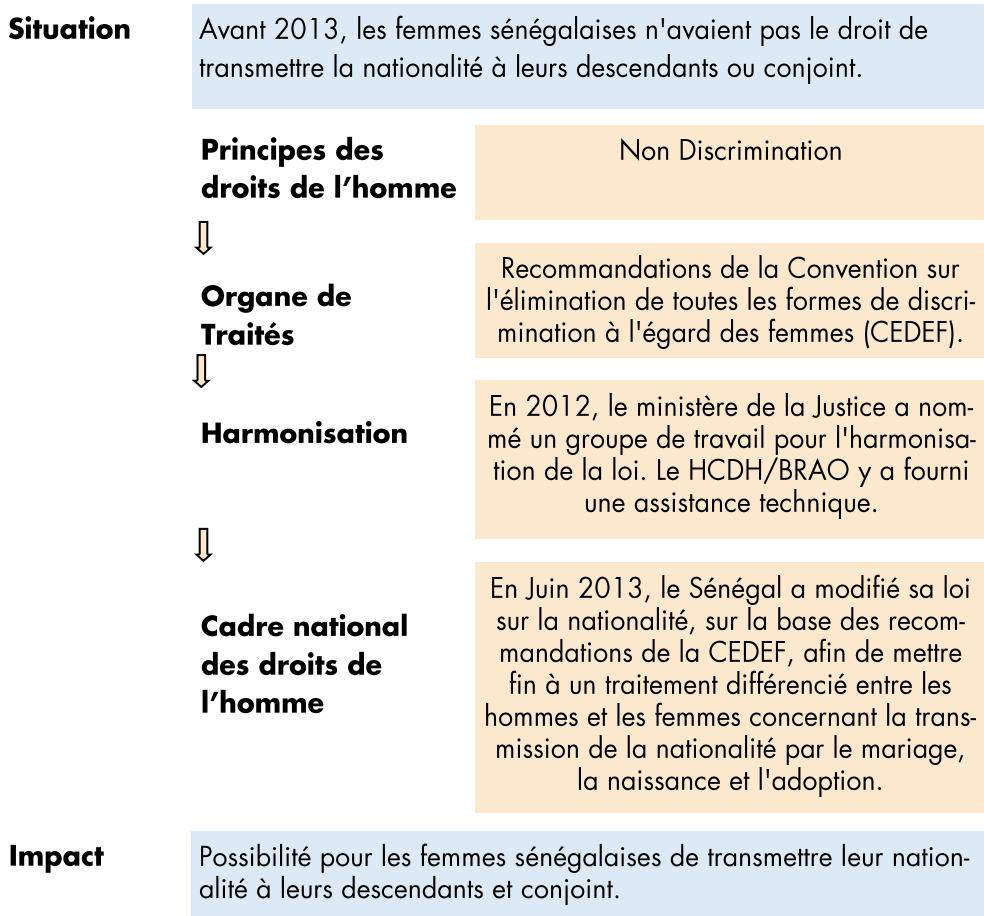
**PARTICIPATION &  
INCLUSION**  
**ÉGALITÉ &  
NON DISCRIMINATION**  
**REDEVABILITÉ &  
ETAT DE DROIT**

Le Bureau contribue également à intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines de son action, au sein des Nations Unies mais également à l'extérieur, en particulier sur les questions humanitaires, de développement et de paix et de sécurité. L'intégration des droits de l'homme vise à prendre en considération les inégalités qui sont au cœur des problèmes de développement et qui entravent ces progrès, à mettre fin aux pratiques discriminatoires et à l'injuste répartition du pouvoir.

### REFORCER LA CAPACITÉ DES ETATS À S'ACQUITTER DE LEURS OBLIGATIONS

#### Exemple d'un cycle positif pour combattre la discrimination au Sénégal

- ◆ Au Sénégal, le HCDH/BRAO a assuré un plaidoyer cohérent et soutenu au cours des différentes étapes du processus législatif aboutissant à l'adoption de la "loi sur la nationalité". Cette loi donne la possibilité aux femmes sénégalaises de transmettre leur nationalité aux descendants et conjoint.



## RENFORCER NOTRE COOPÉRATION AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

### Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Le Bureau a contribué à l'intégration des droits de l'homme dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Ce document est une feuille de route dans la planification et dans la réponse des Nations Unies dans la région. Le HCDH/BRAO participe aux trois groupes de travail à Dakar correspondant aux trois principaux piliers de la stratégie :

- gouvernance
- sécurité
- résilience

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Stratégie, le HCDH/BRAO a coordonné la réalisation d'une matrice répertoriant les interventions des présences sur le terrain du HCDH dans la sous-région, y compris en Mauritanie et au Tchad. La plupart des interventions stratégiques du HCDH se situent sous l'objectif 1 de la Stratégie (gouvernance)

Le HCDH/BRAO a également identifié des interventions régionales stratégiques comme des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à conduire en étroite collaboration avec les acteurs régionaux tels que la CEDEAO, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Réseau des institutions nationales des droits de l'homme (NNHRI) en Afrique de l'Ouest.

Le HCDH/BRAO veille à ce que les normes et les principes des droits de l'homme soient intégrés dans l'ensemble des documents élaborés par les groupes de travail régionaux. Le HCDH/BRAO a également élaboré des notes conceptuelles sur le soutien au réseau régional des institutions nationales des droits de l'homme d'Afrique de l'Ouest et sur le renforcement de l'accès et de l'efficacité de la justice pour que les droits de l'homme soient mieux protégés dans la région du Sahel.



Le 5 Juillet 2012, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2056 demandant au Secrétaire général d'élaborer et de mettre en œuvre, en consultation avec les organisations régionales, une stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel, englobant la sécurité, la gouvernance, le développement, les droits de l'homme et les questions humanitaires. La stratégie est coordonnée par UNOWA à Dakar.

# PRIORITÉS THÉMATIQUES

5 PRIORITÉS

12 REALISATIONS  
ATTENDUES  
À LA FIN 2017

Le HCDH/BRAO a traduit son mandat en 5 priorités thématiques et en 12 changements identifiables. Ces réalisations attendues font partie de la réponse globale du Bureau visant à susciter des changements de comportement ou à combler des lacunes institutionnelles ou législatives, que ce soit de la part des titulaires de droits ou des détenteurs d'obligations.



Pour atteindre ces résultats, le HCDH/BRAO va intensifier ses travaux avec les gouvernements, les commissions parlementaires, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les ONG nationales et plaider afin que les pays s'acquittent de leurs obligations, comme par exemple, celles de présenter des rapports aux organes de traités.

Le HCDH/BRAO va également continuer à fournir un appui technique pour la création de mécanismes nationaux chargés de surveiller la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux.

## **ELARGIR L'ESPACE DÉMOCRATIQUE**

Elargir l'espace démocratique en augmentant la participation de la société civile dans la vie publique, en particulier des femmes et des groupes discriminés.



## **LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

Lutter contre les inégalités et la discrimination, en particulier la discrimination raciale, celle fondée sur le sexe, sur la religion, et à l'encontre d'autres groupes marginalisés.



## **CONFLIT, VIOLENCE ET INSECURITÉ**

Défendre les droits des plus vulnérables, en situation de conflits, de violence et d'insécurité.



## **MÉCANISMES DES DROITS DE L'HOMME**

Renforcer l'efficacité des instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.



## **DÉVELOPPEMENT ET SPHÈRE ÉCONOMIQUE**

Intégrer les normes et les principes des droits de l'homme dans le développement et dans la sphère économique



# ÉLARGIR L'ESPACE DÉMOCRATIQUE

EDUCATION AUX DROITS HUMAINS  
AVEC UN ACCENT SUR LA JEUNESSE

PARTICIPATION  
À LA VIE PUBLIQUE

DÉFENSEURS  
DES DROITS DE L'HOMME

LIBERTÉS PUBLIQUES  
(LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION)



© Cosmos/Sylvain Cherkaoui

Manifestation de femmes à Dakar lors des élections présidentielles sénégalaises en 2012.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest se sont engagés depuis plusieurs années dans un processus de démocratisation et d'ouverture des espaces de liberté. Des dispositions législatives ont été prises en faveur de la libéralisation et des libertés publiques. Ces changements ont favorisé l'émergence et l'élargissement d'un espace public dynamique dans lequel les citoyens sont plus libres et peuvent mieux s'exprimer. Les membres de la société civile jouent désormais un rôle important dans la sphère publique, et, progressivement, leurs actions ont permis d'améliorer la participation des citoyens, un meilleur suivi des politiques publiques et une exigence de redevabilité des acteurs étatiques, tout en renforçant le plaidoyer pour le respect des

droits de l'homme. Plusieurs de ces acteurs pourraient encore largement bénéficier de renforcement de capacités, d'amélioration de l'accès à l'information et de soutien à la mise en place de plateformes et de réseaux nationaux et régionaux.

**Les acteurs de la  
société civile jouent  
un rôle de plus en  
plus important dans  
la sphère publique**

Par ailleurs, des consultations et une coopération accrue entre les gouvernements et les acteurs de la société civile faciliteraient la mise en œuvre et le suivi des recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

Malgré tous ces progrès, il convient de noter que des menaces à ces libertés existent encore, notamment par la restriction des libertés publiques, en particulier dans le contexte des processus électoraux.

## Notre Travail

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont caractérisés par un faible taux de représentation des femmes dans la prise de décision (les pourcentages oscillent entre 7% et 15% de femmes à l'Assemblée nationale). Les seules exceptions sont le Sénégal et le Cap-Vert.

- ◆ Le HCDH/BRAO, en collaboration avec l'Association des femmes juristes du Sénégal (AJS), participe régulièrement à des consultations juridiques gratuites pour fournir une aide et des conseils pour les plus vulnérables. La comprehension des termes techniques et des procédures juridiques constituent autant d'obstacles à l'accès à la justice, ce qui peut maintenir certains groupes, et en particulier les femmes, dans une situation de vulnérabilité.



- ◆ Le HCDH/BRAO a fourni une assistance technique pour la mise en œuvre de la loi sur la parité pour l'Assemblée nationale du Sénégal. Depuis les élections de 2012, les femmes constituent 43% des parlementaires de l'Assemblée. D'autres pays de la région proposent des initiatives similaires. Le Bureau continue à soutenir et à former les femmes parlementaires sénégalaises sur les questions de promotion des droits humains, par exemple à travers une formation sur la budgétisation fondée sur les droits de l'homme.
- Au Sénégal, HCDH/BRAO, en collaboration avec l'UNESCO, a contribué à améliorer la capacité des journalistes à traiter de sujets relatifs aux droits de l'homme et à respecter les principes des droits de l'homme dans le traitement de l'information par l'organisation de sessions de renforcement de capacités.

## Nos Objectifs

D'ici 2017, le HCDH/BRAO contribuera aux réalisations suivantes:

**#1— Tous les citoyens, en particulier les femmes et les groupes discriminés, augmentent leur participation dans la vie publique au niveau local et national (par exemple au parlement et au sein des institutions locales) dans les cinq pays prioritaires du HCDH/BRAO.**

**#2— Les membres de la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, plaident de plus en plus pour leurs droits, les revendiquent et se protègent plus efficacement contre les représailles, notamment par l'utilisation des instruments et des mécanismes internationaux des droits de l'homme.**

**#3— Les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) sont établies et fonctionnent conformément aux Principes de Paris dans les cinq pays prioritaires du HCDH/BRAO.**

# LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

MINORITÉS

MIGRANTS

ENFANTS DES RUES

RELIGIEUSE ET RACIALE

FEMMES

PERSONNES

HANDICAPÉES

PAUVRES

LGBT

ORIENTATION SEXUELLE



© Cosmos/Sylvain Cherkaoui

Des lacunes importantes subsistent encore pour arriver à l'égalité entre les sexes, que ce soient dans les législations nationales ou dans la sphère privée, afin que les femmes exercent pleinement leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

La discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, le genre et l'orientation sexuelle demeure une préoccupation. Les femmes ne jouissent pas pleinement des mêmes droits et des mêmes opportunités que les hommes. Ce constat est commun à tous les pays de la sous-région, avec différents degrés dans les inégalités. La violence contre les femmes continue à être récurrente et constitue un obstacle majeur à leur développement.

Les personnes handicapées sont confrontées à une forte exclusion sociale et à des discriminations flagrantes. De nombreuses difficultés entrent en leur participation à la vie économique et sociale.

Une grande majorité des migrants, en particulier les migrants en situation irrégulière et sans papiers, sont confrontés au racisme, à la xénophobie et à d'autres formes chroniques de discrimination.

Au cours des dernières années, les crises récurrentes dans la sous-région ont également augmenté le nombre de migrants vivant en situation économique difficile. Dans de nombreux pays de la sous-région, l'homosexualité est criminalisée. Les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres) sont fortement discriminées et souvent stigmatisées dans les médias. La discrimination sociale basée sur l'orientation sexuelle et le genre reste un problème.

**Les plus discriminés sont les pauvres, les femmes, les personnes handicapées, les minorités ethniques et religieuses, les migrants et les personnes LGBT**

## Notre Travail

- ◆ Au Sénégal, le HCDH/BRAO a contribué avec succès au rapport national ainsi qu'au rapport parallèle des ONG à la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) - le dernier rapport avait été présenté en 1994 - et a appuyé techniquement et financièrement le processus, de l'élaboration jusqu'à la présentation du document.
- ◆ Le HCDH/BRAO a participé à des activités de sensibilisation visant à améliorer l'accès des femmes aux droits économiques et sociaux, en fournissant des conseils techniques sur les possibles discriminations restant dans la législation nationale sénégalaise (par exemple, la révision du Code minier afin d'y inclure une perspective genre et droits de l'homme, le code de la famille; la stratégie nationale sur l'équité et l'égalité de genre) qui doit être harmonisée avec les normes internationales des droits de l'homme.

Pour appuyer l'émergence d'une société exempte de discrimination, le HCDH/BRAO a organisé une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme pour promouvoir la participation des groupes les plus vulnérables de la société comme les personnes handicapées.



## Nos Objectifs

D'ici 2017, le HCDH/BRAO contribuera aux réalisations suivantes:

**#4 – La législation nationale est conforme aux normes régionales et internationales contre la discrimination et pour l'égalité dans cinq pays cibles (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Sénégal, Bénin).**

**#5 – Les procédures judiciaires sont simplifiées afin d'améliorer l'accès à la justice au Sénégal pour les groupes discriminés (en particulier les migrants, les personnes handicapées, les femmes et les personnes LGBT).**

# CONFLIT, VIOLENCE ET INSÉCURITÉ

VIOLENCES SEXUELLES  
BASÉES SUR  
LE GENRE

DROITS DE L'HOMME DANS  
L'ACTION HUMANITAIRE

IMPUNITÉ

DILIGENCE  
RAISONNABLE

SÉCURITÉ  
DE LA  
PERSONNE

ENQUÊTES,  
SURVEILLANCE  
ET RAPPORTS

CONFLITS



© Cosmos/Sylvain Cherkaoui

Au Mali, suite à la crise de 2012 et l'instabilité dans le nord du pays, de nombreuses personnes ont été forcées de se déplacer et plusieurs ont trouvé refuge dans les pays voisins.

La situation des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest est affectée par l'instabilité politique, et par certaines tensions pouvant être liées aux élections ou à l'insécurité. Le terrorisme et l'extrémisme violent risquent également de se répandre dans la sous-région. La piraterie et les attaques armées dans le golfe de Guinée constituent également une menace pour la sécurité et pour les activités économiques. Les saisies de drogue confirment que l'Afrique de l'Ouest reste un point de transit pour le trafic de stupéfiants. La situation humanitaire dans le Sahel demeure précaire et l'environnement socio-économique reste fragile. Les populations les plus vulnérables, parmi lesquelles les femmes, les en-

fants, les minorités ethniques et religieuses, les réfugiés et les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes vivant dans

des zones pauvres et isolées constituent les principales victimes de la violence et de l'insécurité. Face à ces situations, les Etats de l'Afrique de l'Ouest restent les principaux détenteurs d'obligations pour assurer la protection des droits de l'homme.

En tant qu'Etats souverains,

ils ont la responsabilité de prévenir les conflits et la violence et de fournir une protection à la population. Leurs obligations en matière de promotion et de protection des droits de l'homme résultent directement de leurs engagements régionaux et internationaux.

**Les populations les plus vulnérables sont les plus touchées par les violences dans les conflits**

## Notre Travail

- ◆ Sur le plan régional, le HCDH/BRAO collabore avec le Réseau ouest-africain des INDH en appuyant les membres du réseau à travers des sessions de formation, notamment sur les procédures de la Cour de Justice de la CEDEAO et sur la surveillance des droits de l'homme, avec le soutien financier de OSIWA et en étroite collaboration avec les présences du HCDH dans la sous-région.
- ◆ Dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales (CEDEAO) se fera notamment à travers un échange d'informations entre le HCDH/BRAO et la CEDEAO sur les questions de violations des droits de l'homme. L'objectif de cet échange est de s'assurer que les questions de droits humains soulevées par le HCDH/BRAO dans la sous-région, en particulier dans la région du Sahel, soient prises en compte en temps opportun par la CEDEAO.
- ◆ Par son mandat, le HCDH/BRAO joue un rôle substantiel en assistant techniquement les Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises pour la poursuite des crimes internationaux commis au Tchad durant la période du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990. Le Bureau suit activement les développements de la mise en place et du travail des Chambres, notamment à travers son statut d'observateur au sein du Comité de pilotage. L'engagement du HCDH/BRAO avec les Chambres africaines se poursuivra avec des activités de renforcement des capacités sur le droit international des droits humains, l'observation du procès et des activités de sensibilisation.

Le HCDH/BRAO a fourni un appui technique et financier à l'élaboration et à la publication des plans d'action nationaux dans la sous-région pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Cela a notamment été le cas au Burkina Faso et en Gambie.



## Nos Objectifs

D'ici 2017, le HCDH/BRAO contribuera aux réalisations suivantes:

**#6— Augmenter la réactivité et l'intégration des préoccupations relatives aux droits de l'homme dans la réponse de la communauté internationale à des situations potentielles, nouvelles ou existantes de conflit, de violence et d'insécurité.**

# MÉCANISMES DES DROITS DE L'HOMME

ENGAGEMENT  
PAR LES ÉTATS ET LES  
DÉTENTEURS DE DROITS

REDEVABILITÉ  
COHÉRENCE ET  
SYNERGIES

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

RAPPORT AUX ORGANES DE TRAITÉS



© UN Photo/Marco Dormino

*La conformité des législations nationales et l'engagement des Etats avec les mécanismes internationaux sont au cœur du système de protection des droits de l'homme.*

La ratification des conventions internationales a connu des progrès significatifs, même si certains protocoles facultatifs doivent encore être ratifiés par de nombreux pays. La mise en œuvre de ces instruments internationaux au niveau national demeure un grand défi, qui renvoie directement à l'établissement et au fonctionnement des mécanismes nationaux de protection et de promotion

## la mise en œuvre de ces instruments interna- tionaux au niveau national demeure un des plus grands défis

des droits de l'homme. Leur mission principale est d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective des conventions, même si les premiers responsables pour la promotion et la protection de ces droits restent les gouvernements et les parlements. D'autres mécanismes nationaux doivent

également être mis en place ou être rendus plus efficace. Ce sont les mécanismes nationaux de rapports aux organes de traités, à la prévention de la torture et aux procédures spéciales ou les institutions nationales des droits de l'homme. Les populations, les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme doivent être capables de mieux comprendre la signification de ces droits et transmettre leurs demandes à l'Etat. Cependant, ces acteurs souffrent souvent d'un sous-équipement en termes d'accès à l'information, de capacité à sensibiliser et éprouvent des difficultés à revendiquer leurs droits .

## Notre Travail

- ◆ Le HCDH/BRAO a appuyé la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme par différentes activités de plaidoyer dont l'organisation d'une conférence régionale réunissant des participants du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Mali et du Sénégal. Les recommandations de cet atelier ont servi de base au plaidoyer actuellement en cours par les parties prenantes pour la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme.
- ◆ Le HCDH/BRAO contribue à renforcer l'engagement des Etats de la sous-région à répondre à leurs obligations en matière de rapports aux organes internationaux des droits de l'homme à travers le plaidoyer et en organisant des sessions de formation.
- ◆ Au Sénégal, le HCDH/BRAO a soutenu la création du mécanisme national de prévention de la torture à travers des activités de plaidoyer, en soutenant la visite du Sous-Comité pour la prévention de la torture et en accompagnant l'Observateur national des lieux de privation de liberté lors des visites des centres de détention. Le Bureau, en collaboration avec le CICR, a également appuyé la publication et à la diffusion du rapport annuel du mécanisme national pour la prévention de la torture.

## Nos Objectifs

- **PF PIDESC** - Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- **PF PIDCP2** - Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- **PF-CEDEF** - Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- **CTM** - Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
- **CCT** - Convention contre la torture —(PF CCT - Protocole facultatif)
- **CDPH** - Convention relative aux droits des personnes handicapées—(PF-CDPH - Protocole facultatif))
- **CEDR** - Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

D'ici 2017, le HCDH/BRAO contribuera aux réalisations suivantes:

**#7— Augmenter le nombre de ratifications des instruments internationaux des droits de l'homme.**

**#8— Établir (Bénin, Cap Vert, Gambie) et/ou renforcer (Burkina Faso, Sénégal) les mécanismes nationaux chargés de surveiller la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux.**

**#9— Renforcer la conformité des législations nationales et de l'engagement des états avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, tel que l'Examen Périodique Universel (EPU).**

**#10—Augmenter le nombre et la diversité des détenteurs de droits (inclus les enfants, les femmes et les personnes handicapées), des institutions nationales des droits de l'homme et des acteurs de la société civile agissant en leur nom, utilisant les mécanismes et les organes internationaux des droits de l'homme.**

**#11—Informer régulièrement le Conseil des droits de l'homme sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des efforts d'alerte précoce, en particulier sur la situation au Sahel.**

# DÉVELOPPEMENT ET SPHÈRE ÉCONOMIQUE

DROIT À LA TERRE,  
À L'EAU ET À  
L'ASSAINISSEMENT

DROIT À LA SANTÉ

DROIT À L'ÉDUCATION

DROIT AU DÉVELOPPEMENT

DROITS ÉCONOMIQUES,  
SOCIAUX ET CULTURELS

AGENDA DE  
DÉVELOPPEMENT  
POST 2015



© Cosmos/Sylvain Cherkaoui

Plusieurs pays parmi les pays les moins développés du monde se situent dans la sous-région. Le Rapport sur le développement humain 2013 identifie 13 des 15 Etats de la CEDEAO parmi les 42 Etats ayant un faible développement humain

Malgré de très bonnes performances économiques, les pays d'Afrique de l'Ouest continuent d'être touchés par des niveaux élevés de pauvreté, une répartition inégale des richesses et un taux de chômage important des jeunes. Les indicateurs de développement humain restent parmi les plus bas au monde. L'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et au logement demeure un défi majeur pour les groupes vulnérables. Au-delà de la nécessité de protéger les droits de l'homme, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels doit être assurée en ciblant les plus pauvres et les plus marginalisés de la société et en

favorisant l'intégration des droits humains dans les questions humanitaires, de développement et

dans les efforts de réduction de la pauvreté. Les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales sont les lignes directrices de ces actions. Les équipes pays des Nations Unies se sont engagées à soutenir les priorités nationales et à plaider afin

**En ratifiant le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les pays d'Afrique de l'Ouest se sont engagés à la réalisation complète de ces droits**

que ces priorités tiennent compte des engagements et des obligations internationales prises par les gouvernements en matière de droits de l'homme et de respect des normes internationales.

## Notre Travail

- ◆ Le HCDH/BRAO travaille à intégrer les questions des droits de l'homme dans le travail de l'équipe pays des Nations Unies dans la sous-région. À cet égard, le HCDH/BRAO a organisé des sessions de formation pour plusieurs agences des Nations Unies et pour les partenaires sur l'approche basée sur les droits de l'homme et le genre dans la programmation humanitaire et de développement. Le Bureau a également veillé à ce que les préoccupations relatives aux droits de l'homme soient bien prises en compte dans l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Gambie et au Sénégal, et continuera à intégrer les questions des droits de l'homme dans les futurs documents de programmation stratégique et de politiques de ses partenaires.
- ◆ Le HCDH/BRAO a participé à l'élaboration de documents de programmation afin que ceux-ci adoptent une approche fondée sur les droits de l'homme, et cela en organisant des activités de sensibilisation sur les cadres juridiques internationaux des droits de l'homme et sur les moyens de renforcer ces mécanismes, avec comme objectifs le renforcement des principes démocratiques, de justice et de lutte contre l'impunité.



## Nos Objectifs

D'ici 2017, le HCDH/BRAO contribuera aux réalisations suivantes

**#12 – Les normes et les principes des droits de l'homme sont de plus en plus intégrés dans les documents de l'ONU tels que les analyses pays (CCA), les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), les processus d'appel consolidé (CAP) et dans le travail des agences des Nations Unies, en particulier dans les domaines du logement, de l'eau, de l'assainissement et de l'accès à la terre**

# NOTRE MISSION



*La mission du HCDH est d'œuvrer à la protection de tous les droits de l'homme pour toutes les personnes ; de contribuer à donner aux personnes la possibilité d'exercer leurs droits ; et d'aider les personnes chargées de faire respecter ces droits à veiller à leur application.*



Lorsqu'il accomplit sa mission, le HCDH:

- Accorde la priorité aux violations les plus urgentes des droits de l'homme, aiguës et chroniques, en particulier celles qui constituent un péril immédiat pour la vie ;
- Se concentre sur les personnes en péril et vulnérables sur plusieurs fronts ;
- Accorde la même attention à tous les droits : civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, y compris le droit au développement ;
- Mesure l'impact de son œuvre en évaluant les avantages fondamentaux que les individus ont accumulés, grâce à elle, dans le monde entier.

Au niveau opérationnel, le HCDH travaille avec les gouvernements, les appareils législatifs, les tribunaux, les institutions nationales, la société civile, les organisations régionales et internationales et le système des Nations Unies pour développer et renforcer les capacités, notamment au niveau national, de protection des droits de l'homme dans le cadre des normes internationales.

Au niveau institutionnel, le HCDH s'efforce de consolider le programme des droits de l'homme des Nations Unies et lui apporte un soutien de haute qualité. Le HCDH collabore étroitement avec ses partenaires onusiens pour faire en sorte que les droits de l'homme demeurent au cœur du travail des Nations Unies.



---

Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme  
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest

[www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)  
[www.westafrica.ohchr.org](http://www.westafrica.ohchr.org)

